

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DU CALVADOS  
PORTANT SUR L'ANNEE 2013**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement du Calvados est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 22 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

2 811 dossiers de surendettement ont été déposés dans le Calvados, soit une augmentation de 3,5% (+ 95 dossiers), après une baisse de 3,55% en 2012.

L'augmentation s'élève à 2,33% au niveau régional et 1,05% au niveau national

Le taux de redépôts est légèrement inférieur dans le Calvados (36,28%) à celui des deux autres départements de la région (40% dans l'Orne et la Manche) et au taux national (39,21%).

Recevabilité et orientation

Sur les 2705 dossiers étudiés en recevabilité, 94,2% ont été déclarés recevables (contre 93,8% en 2012).

Sur les 2 654 dossiers qui ont fait l'objet d'une décision d'orientation, 67% ont été orientés vers une procédure amiable et 33% vers une procédure de rétablissement personnel très majoritairement sans liquidation judiciaire.

La part de dossiers irrecevables est de 6,7% contre 7,1 % au niveau national

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation

1 907 dossiers ont été traités en phase amiable soit 10,68% de plus qu'en 2012 et 47,88% ont fait l'objet d'un plan accepté, niveau en diminution par rapport à celui de 2011 (51,25%).

Les demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées augmentent de 26,31%.

Les mesures imposées et recommandées par la commission augmentent de 26,99 % par rapport à 2012.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le secrétariat privilégie la recherche de mesures pérennes en proposant des plans avec abandon de créances plutôt que des plans provisoires. Le secrétariat ne met en place des mesures mixtes (moratoire puis plan d'apurement) que lorsqu'il dispose d'éléments tangibles.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

Le secrétariat de la commission a organisé en décembre 2013 une réunion de concertation avec les juges et les membres des greffes.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires de 11 réunions de la CCAPEX de Caen et 4 réunions de la CCAPEX de Bayeux.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 10 sessions d'information ou de formation au profit de 193 travailleurs sociaux.

Conformément à la convention de partenariat signée entre l'UNCCAS et la Banque de France, le secrétariat a rencontré la présidente de l'Union Régionale des CCAS le 29 octobre 2013.

Des formations seront mises en place en 2014.

Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

Le secrétariat a participé au forum de prévention de l'endettement organisé par la circonscription d'action sociale de Falaise, au cours duquel la procédure a été présentée aux particuliers de la région.

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- Il est difficile d'obtenir un plan amiable lorsqu'il y a une demande d'abandon partiel de créances en fin de plan.
- Le traitement des dossiers dont la vente du bien ne couvre pas l'endettement malgré l'utilisation de la capacité de remboursement (supérieure à la quotité saisissable) est délicat.
- Suites données aux dossiers en l'absence de réponse des créanciers ou des débiteurs : des dossiers sont en échec du fait de l'absence de réponse d'un créancier, du débiteur ou du fait de dettes de petits montants dont on ne connaît pas le bénéficiaire (chèques impayés).
- Allongement des délais de traitement du fait de la réception de nouvelles dettes tout au long de l'instruction des dossiers, voire après l'élaboration des mesures imposées ou recommandées ou des recommandations d'effacement des dettes.
- Dégradation de la situation financière des débiteurs au cours de procédure nécessitant une nouvelle orientation ou de nouvelles mesures.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

- Difficulté pour les caisses d'allocations familiales à rétablir l'aide personnalisée au logement (APL) suite à la décision de recevabilité,

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

- Respect par les créanciers et chargés de recouvrement des effets de la recevabilité (poursuites, prélèvements,...)

### Difficultés rencontrées dans l'accompagnement social :

- Accompagnement pour le dépôt de dossier : de nombreux dossiers incomplets sont retournés aux débiteurs. Les éléments qui font souvent défaut sont la pièce d'identité, les avis d'imposition, les relevés de compte et les montants restant dus.
- Mise en œuvre des mesures par les surendettés : de nombreux redépôts sont consécutifs à la non exécution du plan (vente du bien, déménagement...) et au non suivi des mesures ou des recommandations.

### Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

- Saisies sur rémunération : Ces dettes sont régulièrement omises lors de la déclaration de surendettement.
- Respect par les créanciers et chargés de recouvrement des plans et mesures mis en place (poursuites, prélèvements,...)

Date

14/02/2014

Signature(s)



**Annexe n°1 du rapport d'activité**

**Données d'activité**

	année 2013	année 2012	Variation N/N-1 en %
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	2811	2716	3,5
<b>Dont proportion de redépôts (en%)</b>	36,28%	35,03%	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)</b>	2705	2485	8,85
- Dossiers recevables (1)	2548	2377	7,19
- Dossiers irrecevables (A)	183	157	16,56
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)</b>	2654	2488	6,67
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	874	776	12,63
- vers une procédure amiable	1780	1712	3,97
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	829	765	8,37
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	825	763	8,13
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	4	2	100
<b>Phase amiable (en nombre)</b>	1907	1723	10,68
- Plans conventionnels conclus (C)	913	883	3,4
- Constats de non accord entérinés	994	840	18,33
<b>Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)</b>	917	726	26,31
<b>Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)</b>	941	741	26,99
- Mesures imposées élaborées	504	404	24,75
dont mesures de suspension d'exigibilité	327	231	41,56
Mesures recommandées élaborées	437	337	29,67
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)</b>	291	346	-15,9
<b>Autres sorties (F)</b>	16	12	33,33
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E+F)</b>	3173	2904	9,26
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)</b>	36	40	-10
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	782	671	16,54

### Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	9,52	9,61	11,98
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	26,13	26,52	28,40
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	28,77	28,56	27,50
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	29,66	27,87	24,35
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	5,92	7,44	7,77
<b>Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation</b>			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)	6,77	6,69	7,71

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

Année 2013 – données de la Commission du Calvados

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>74 515,07</b>	<b>2374</b>	<b>12302</b>	<b>80,93</b>	<b>31 387,98</b>	<b>93,28</b>	<b>5,18</b>
Dettes immobilières	23 714,38	219	456	25,76	108 284,82	8,61	2,08
Dettes à la consommation	48 596,27	2217	9843	52,78	21 919,83	87,11	4,44
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	2204,42	1551	2003	2,39	1 421,29	60,94	1,29
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>9 400,34</b>	<b>1989</b>	<b>7734</b>	<b>10,21</b>	<b>4 726,17</b>	<b>78,15</b>	<b>3,89</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>8 159,51</b>	<b>1451</b>	<b>3596</b>	<b>8,86</b>	<b>5 623,37</b>	<b>57,01</b>	<b>2,48</b>
<b>Endettement global</b>	<b>92 074,93</b>	<b>2545</b>	<b>23 632</b>	<b>100,00</b>	<b>36 178,75</b>	<b>100,00</b>	<b>9,29</b>

Année 2013 – données de la région Basse-Normandie

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>158 529,89</b>	<b>5001</b>	<b>24846</b>	<b>80,05</b>	<b>31 699,64</b>	<b>92,47</b>	<b>4,97</b>
Dettes immobilières	55 643,53	568	1169	28,10	97 963,96	10,50	2,06
Dettes à la consommation	98 122,89	4601	19197	49,55	21 326,43	85,08	4,17
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	4 763,47	3402	4480	2,41	1 400,20	62,91	1,32
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>19 248,24</b>	<b>4321</b>	<b>17621</b>	<b>9,72</b>	<b>4 454,58</b>	<b>79,90</b>	<b>4,08</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>20 268,79</b>	<b>3227</b>	<b>8265</b>	<b>10,23</b>	<b>6 281,00</b>	<b>59,67</b>	<b>2,56</b>
<b>Endettement global</b>	<b>198 046,92</b>	<b>5408</b>	<b>50732</b>	<b>100,00</b>	<b>36621,10</b>	<b>100,00</b>	<b>9,38</b>